

FONDATION CITADELLE

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2022



SOMMAIRE

Fondation Citadelle	p. 5
Dates-clés en 2022	p. 7
Bilan d'activités 2022	
• Activités continues	p. 11
• Activités ponctuelles	p. 23
• Événements	p. 27
• Partenariats	p. 31
• Autres	p. 39
Défis en 2022	p. 45
2022 en chiffres	p. 49
Comptes 2022	p. 53
Perspectives 2023	p. 57
Conclusion	p. 61
Annexes	p. 63

FONDATION CITADELLE

La Fondation CHR Citadelle - Fondation Citadelle en abrégé - est une fondation privée qui a pour but principal et désintéressé d'humaniser les soins et d'améliorer le bien-être physique, psychique, émotionnel et/ou relationnel du patient et de ses proches.

La Fondation Citadelle a vu le jour en 2017, suite à la décision de la Croix-Rouge de se retirer des hôpitaux et de ne plus y coordonner des réseaux de volontaires. Désirant conserver la présence de ces derniers au sein de l'hôpital de la Citadelle, différents acteurs du terrain se sont rassemblés pour créer cette fondation. Dès ses débuts, la Fondation Citadelle est devenue l'interlocuteur privilégié pour toutes les actions d'humanisation des soins au sein de l'hôpital de la Citadelle.

Aujourd'hui, la Fondation Citadelle rassemble un peu plus de cent cinquante volontaires et propose de nombreuses activités tout au long de l'année. Ses actions se répartissent entre les trois sites de l'hôpital de la Citadelle (Citadelle, Laveu et Herstal) et la Petite Maison, siège social de la Fondation et maison de ressourcement pour les personnes atteintes d'un cancer.

DATES-CLÉS EN 2022

4 février 2022



Visite de la Ministre Christie Morreale à la Petite Maison

18 et 19 mars 2022



Présence de la Fondation Citadelle au Salon du Volontariat

19 avril 2022



Reprise des activités en intérieur avec les chiens en pédiatrie

12 mai 2022



Reprise des activités collectives à la Petite Maison

17 mars 2022



Reprise des activités en intérieur avec les chiens en revalidation

11 avril 2022



Pâques

6 mai 2022



Fête des mères et fête des pères

22 mai 2022



20 ans des activités avec les chiens visiteurs

1er juillet 2022



Souper campagnard organisé par la Fondation Citadelle

16 septembre 2022



Tournoi de golf organisé par la Fondation Citadelle

Début octobre 2022



Reprise de l'activité bibliothèque sur le site Citadelle

19 mai 2022



Concert "Rock for a Cause" au profit d'un projet humanitaire

18 juin 2022



Présence de la Fondation au Salon du Bien-être Animal

6 août 2022



Rencontre de tennis au profit de la Fondation Citadelle

18 septembre 2022



Journée de golf au profit de la Fondation Citadelle

12 octobre 2022



Spectacle "Mozart" au profit de la Fondation Citadelle

5 et 6 décembre 2022



Visite de St-Nicolas sur les sites Citadelle et Laveu

21 décembre 2022



Présence d'une chorale dans le hall du site Citadelle

4 et 7 octobre 2022



Vente de miel et cookies au profit de la Fondation Citadelle

23 octobre 2022



Marche des Coteaux organisée par la Fondation Citadelle

19 décembre 2022



Présence d'une chorale et activité pour Noël sur le site Herstal

BILAN D'ACTIVITÉS EN 2022

Après deux années marquées par la crise sanitaire, 2022 a vu reprendre et se développer de nombreuses activités.

Activités continues

Accueil et orientation des patients et des visiteurs



Cette activité se fait dans le hall et aux urgences du site Citadelle ainsi que sur le site Laveu (Ste-Rosalie). Elle implique **un peu plus de 80 bénévoles**.

Depuis octobre 2022, les volontaires à l'accueil dans le hall Citadelle proposent à la vente des **masques** pour les personnes ayant oublié de s'en munir, à 0,50€ pièce. Ils en vendent en moyenne **150 par jour**.

Animations site Herstal (Château Rouge)



De nombreuses activités sont organisées par des volontaires pour les patients en moyen séjour : moments de détente autour de jeux de société, préparation de crêpes pour la Chandeleur, ...

Bibliothèque et ludothèque



Une fois par semaine, une petite équipe de volontaires passe dans différents services – dont la gériatrie – pour proposer livres et jeux aux patients hospitalisés sur le site Citadelle.

Après de nombreux mois d'arrêt forcé, l'activité a repris début octobre 2022.

Une petite bibliothèque est aussi présente sur le site Herstal.

Chiens visiteurs



Portée par 11 volontaires, cette activité propose des moments privilégiés d'échanges, de câlins et de secrets entre le patient (enfant ou adulte) et le chien, sous le regard attentif de son référent et de l'éducateur canin. Ces échanges ont pour but de permettre au patient de s'évader de tous ses traitements et examens.

Deux types de visites sont proposés selon le profil des patients.

En pédiatrie et revalidation, ce sont des **visites en intérieur** qui sont organisées. Arrêtées par la crise sanitaire, elles ont repris en mars-avril 2022. Les chiens se rendent deux fois par semaine en pédiatrie et une fois tous les 15 jours en revalidation. Ils se rendent aussi parfois dans les chambres d'enfants hospitalisés quand ceux-ci ne peuvent se déplacer.

Les enfants en pédopsychiatrie, ceux de la cellule maltraitance et les adultes en hôpital de jour psychiatrique ont, quant à eux, la possibilité de faire des **promenades** avec les chiens dans le parc de la Citadelle. Lors de ces sorties, ils sont encadrés par des volontaires et des éducateurs. Cette activité fait partie intégrante du plan thérapeutique pour les patients en hôpital de jour psychiatrique. Les enfants peuvent également faire du **cani-cross** dans un espace aménagé. Ces activités se sont déroulées tout au long de l'année 2022. Elles sont proposées une fois par semaine en pédopsychiatrie et hôpital de jour psychiatrique et sont organisées à la demande pour la cellule maltraitance.

Afin de garantir la sécurité et la qualité de ces activités, les chiens visiteurs sont régulièrement suivis par un vétérinaire partenaire ainsi que par un éducateur canin.

2022 n'a pas été une année facile pour cette activité. En février, la Fondation Citadelle a perdu deux chiens : **Gary** et **Angie**. En novembre, ce fut au tour de **Kriek** de nous quitter. Plusieurs de nos chiens ont également eu des **problèmes de santé** en 2022. Et, au vu de la progression de son arthrose, Yoyo a été **retraité** courant de l'année.



Angie nous a quittés prématurément, à l'âge de 4 ans, en février 2022.



Alors qu'il entamait sa retraite, Gary nous a quittés en février 2022.



Kriek nous a quittés en novembre 2022, à l'âge de 12 ans.

Deux bonnes nouvelles sont venues quelque peu contrebalancer ces coups durs. Début 2022, **Uèsbé**, un chiot Montagne des Pyrénées qui avait été offert à la Fondation Citadelle fin 2021, a débuté son bénévolat. Et, en octobre 2022, grâce aux fonds récoltés lors de la rencontre de tennis du 6 août, la Fondation a pu acheter un deuxième chiot Montagne des Pyrénées, **Vera**.



Uèsbé en mars 2022



Vera en janvier 2023

Ces différents événements ont généré des coûts imprévus, auxquels se rajoute une augmentation des coûts annuels. D'une part, les prix liés à l'**alimentation** ont augmenté et, d'autre part, la fréquence des **cours d'éducation canine** a dû être accrue. En effet, après de longs mois de confinement, nombre de chiens avaient perdu certains de leurs acquis et ont eu besoin d'un suivi plus régulier.

Afin de pouvoir faire face à ces dépenses imprévues, la Fondation Citadelle a contacté des **acteurs publics et privés** pour solliciter des soutiens financiers. Suite à ces rencontres, la **Province de Liège** a offert un soutien financier à l'activité pour l'année 2022.

Mamys et Papys Câlines



Avant **septembre 2022**, cette activité dépendait d'une ASBL partenaire de la Fondation Citadelle, "Les Mamys et Papys Câlines". Suite au départ de plusieurs de ses administrateurs au cours de la crise sanitaire, l'ASBL a décidé de se dissoudre et de proposer à ses volontaires d'intégrer la Fondation Citadelle afin de pérenniser leurs actions.

Les volontaires de cette activité sont présents tous les jours de la semaine dans les **salles de jeux en pédiatrie**. Ils passent du temps avec les enfants, jouent avec eux, font des bricolages, leur lisent des histoires, ... Ils assurent une vraie **présence** auprès d'eux quand les

parents ne peuvent être présents.

Les volontaires participent également aux différentes **fêtes organisées pour les enfants** au sein de l'hôpital, comme la fête de Pâques, la fête de Noël, ... Ils décorent les différentes salles suivant un thème choisi et offrent un petit goûter aux enfants hospitalisés ainsi qu'à leurs parents.

Cette activité a fortement souffert de la Covid-19, beaucoup de **volontaires** ne sont pas revenus après les différents confinements. En deux ans, **ils sont passés de 90 à 40**. La Fondation a cependant reçu de nombreux candidats potentiels au cours des derniers mois de 2022 et espère voir une augmentation significative de leur nombre d'ici fin 2023.

Papy Jardin



L'activité Papy Jardin propose des sorties extérieures aux **enfants hospitalisés**. Selon les saisons, ils peuvent s'occuper d'un petit **potager**, faire des **balades nature-découverte** en compagnie d'un volontaire et d'un éducateur, ...

L'année 2022 a été compliquée pour cette activité. D'une part, des travaux d'agrandissement de l'hôpital Citadelle les ont contraints à **déménager le potager** ; les enfants n'ont donc pas eu accès au potager pendant plusieurs mois. D'autre part, l'activité ayant été mise

à l'arrêt lors de la crise sanitaire, il a fallu un certain temps d'**adaptation** avant qu'elle ne soit à nouveau efficacement insérée dans les programmes de soins.

Courant de l'année 2022, des contacts ont été pris avec d'autres services de l'hôpital Citadelle (psychiatrie et revalidation) afin de voir s'il serait possible d'**étendre cette activité** à d'autres services.

Pour finir, un petit potager a été créé dans le **jardin de la Petite Maison** afin que les diététiciennes puissent bénéficier de produits frais pour leurs ateliers diététiques.

Petite Maison



La Petite Maison est une **maison de ressourcement** qui propose des activités aux personnes atteintes d'un **cancer** et traitées à l'hôpital de la Citadelle. Elle se situe dans une ancienne maison unifamiliale, en bordure du parc de la Citadelle. Ce lieu proche de l'hôpital mais sortant du cadre hospitalier offre une véritable bulle d'oxygène à toute personne s'y rendant. Y sont proposées des **activités individuelles** et des **activités collectives**, appelées "bulles".

Toutes ces activités sont entièrement **gratuites** pour les patients mais proposées en **nombre limité**. Cela répond à la volonté de la Petite Maison d'être un tremplin pour les personnes terminant ou sortant d'un traitement contre le cancer, d'être une aide temporaire pour les réinsertions sociale, professionnelle, ...

Toutes **ces activités sont encadrées** par 4 psychologues, 3 socio-esthéticiennes, 1 praticienne de shiatsu, 1 prof de yoga et 3 diététiciennes. Les encadrantes pour le shiatsu et le yoga sont des intervenantes externes, les autres personnes travaillent également à l'hôpital de la Citadelle.

La Petite Maison fait partie de la **Plateforme Nationale des Maisons de Ressourcement**, plateforme qui a pour but de renforcer la solidarité et les échanges entre les différentes maisons de ressourcement existant en Belgique. L'organisation vise aussi à obtenir une reconnaissance officielle de ces maisons. La Petite Maison a participé aux trois réunions qui se sont tenues courant 2022.

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Matin	Yoga thérapeutique				
Après-midi	Suivi psychologique	Suivi psychologique		Suivi psychologique	Suivi psychologique
	Soins esthétiques	Shiatsu		Soins esthétiques	Soins esthétiques

En 2022, la Petite Maison a poursuivi les **séances individuelles** de soins esthétiques et d'accompagnement psychologique. Les séances de shiatsu ont repris en février 2022. Et une nouvelle activité individuelle a débuté en juillet 2022 : les cours de yoga thérapeutique.

En 2022, les séances individuelles ont continué à avoir énormément de succès, certains patients étant même sur liste d'attente pour les

soins esthétiques et l'accompagnement psychologique. Après un timide début en été, le yoga thérapeutique a été très bien accueilli.

BULLES PSYCHO-ÉDUCATIVES			BULLES BIEN-ÊTRE		BULLES DIÉTÉTIQUES	
ÉMOTIONS	ÉNERGIE	INTIMITÉ	FOULARD	EN COULEURS	ÉQUILIBRÉ	ENRICHIS
12 mai	30 septembre	20 septembre	24 mai	16 juin	14 juin	13 septembre
8 septembre	18 novembre	29 novembre	13 septembre	11 octobre	8 novembre	11 octobre
20 octobre	16 décembre		15 décembre		13 décembre	
8 décembre						

Après deux ans d'arrêt, les **bulles** bien-être, diététiques et psycho-éducatives ont repris en mai 2022.

Le redémarrage des bulles a été compliqué. Huit ont dû être annulées par manque de participants et le taux d'inscription était faible pour les autres (souvent 3 participants). Avec l'impression et la distribution de ses nouvelles brochures, la Petite Maison espère bientôt retrouver ses chiffres de 2019, à savoir une moyenne de 7 participants par bulle.

A son ouverture, la Petite Maison proposait des activités de **balnéothérapie** aux personnes s'inscrivant aux séances bien-être. Bien que cette activité rencontrait beaucoup de succès, elle a été mise à l'arrêt peu avant le début de la crise sanitaire, différents patients éprouvant des difficultés à entrer et/ou sortir de la baignoire. Grâce au soutien de la Fondation contre le Cancer, la Fondation Citadelle a pu acheter du matériel pour sécuriser cette activité qui devrait reprendre d'ici février 2023.

Courant 2022, les équipes de la Petite Maison et de l'Espace+ (maison de ressourcement du CHC de Liège) ont **visité** leurs structures respectives.

Via la Plateforme Nationale des Maisons de Ressourcement, la Petite Maison a bénéficié de subsides de la **Fondation contre le Cancer** pour financer les cours de yoga thérapeutique.

Le Conseil d'Administration du **Fonds des Amis de la Fondation CHR Citadelle** (géré par la Fondation Roi Baudouin) a débloqué des fonds pour la pérennisation des soins esthétiques et du shiatsu.

Pour finir, suite à l'octroi d'une subvention facultative par l'**AViQ** en 2021 pour le poste de coordination, la Petite Maison a reçu la **visite de la ministre Christie Morreale** le 4 février 2022. Des journalistes étaient présents pour couvrir l'événement et RTC a réalisé un petit reportage.



P'tits Doudous de Liège



A l'origine des P'tits Doudous se trouve une association française qui est rapidement devenue un réseau d'associations. Grâce à la Fondation Citadelle, l'hôpital de la Citadelle est le **premier hôpital belge** à avoir rejoint cette initiative.

Via le jeu, cette action a pour objectif de **réduire l'anxiété de l'enfant lors de son parcours opératoire**. En plus d'augmenter le bien-être de l'enfant et de ses parents, cela permet de diminuer la prémédication et les traumatismes post-opératoires ainsi que de faciliter le travail des soignants.

Cette activité est proposée aux enfants âgés **entre 3 et 7 ans** qui sont opérés à l'hôpital de la Citadelle, sur le site Laveu (Ste-Rosalie). L'enfant est invité à **décorer lui-même son masque d'anesthésie**. Puis, via différents **jeux** ("Le Héros, c'est toi !", sur tablette) lui demandant d'interagir avec son environnement, l'enfant va vivre de façon ludique les différentes étapes de son parcours opératoire. A son réveil, l'équipe soignante offre un **diplôme** et un petit **cadeau** à l'enfant.



En plus de leur visée humanisation des soins, les P'tits Doudous ont aussi une visée **écologie**.

Enormément de **métaux** sont utilisés dans les blocs opératoires. Les "P'tits Doudous de Liège" récupèrent ces métaux à l'hôpital de la Citadelle, les décontaminent suivant un protocole spécifique puis les revendent à un ferrailleur afin de les **recycler**. Le partenaire de la Fondation Citadelle pour cette action est la société Derichebourg.



Les bénéfices récoltés lors de ces ventes permettent l'achat de matériel et de nouveaux cadeaux pour les "P'tits Doudous de Liège", assurant la **pérennisation** du projet.

Le nombre de blocs opératoires de l'hôpital Citadelle participant à ce recyclage a augmenté en 2022, permettant de recycler pas moins de **2,447 tonnes** de métaux.

En 2022, l'activité P'tits Doudous s'est poursuivie sur le site **Laveu** (Ste-Rosalie).

Dès 2023, l'activité sera également proposée sur le site **Citadelle**. Cette extension de l'activité a demandé l'achat de matériel, notamment de 10 iPad. Les bénéfices générés par le recyclage des métaux devraient permettre d'amortir ces coûts dans les dix années à venir.

Activités ponctuelles

A l'occasion des fêtes



Chaque année, les volontaires de la Fondation Citadelle prévoient différentes animations à l'occasion des fêtes.

Le **11 avril 2022**, ils ont invité le Lapin et la Poule de **Pâques** et les ont aidés dans leur distribution d'œufs en chocolat sur les sites Citadelle et Laveu (Ste-Rosalie). Les enfants en pédo-psychiatrie ont également eu droit à une chasse aux œufs en compagnie des chiens visiteurs.

Le **6 mai 2022**, à l'occasion de la **fête des mères et de la fête des pères**, les volontaires ont distribué des fleurs (célosies plumeuses) dans différents services du site Citadelle.

Le **5 décembre 2022**, ils ont invité **Saint-Nicolas** qui, avec leur aide, a distribué des mandarines, friandises et petits jouets dans le hall du site Citadelle ainsi que dans de nombreux services. Il s'est rendu le **6 décembre 2022** sur le site Laveu pour passer dans les services pédiatriques et les polycliniques.

Le **19 décembre 2022**, une chorale a été invitée sur le site Herstal (Château Rouge) à l'occasion de **Noël**. Les volontaires ont également proposé différentes activités aux patients.

Pour finir, le **21 décembre 2022**, une chorale est venue chanter dans le hall de la Citadelle.

Envoi de matériel médical



Le secteur humanitaire est essentiellement représenté par **Soli-Cita**, une cellule de coopération nord-sud.

Elle travaille en collaboration avec l'organisation "Hôpital Sans Frontière". Elle a pour objectifs d'**envoyer du matériel médical** fonctionnel dans des hôpitaux de pays plus démunis, de promouvoir la **formation sur le terrain** et de promouvoir et coordonner les projets des centres hospitaliers de la **région liégeoise**.

En 2022, Soli-Cita a confectionné **336 caisses de fournitures médicales** et en a envoyées 293 dans différents pays du monde.

Soli-Cita a aussi recueilli **787 pièces de matériel divers** (béquilles, chaises roulantes, pompes à perfusion, ...) dont 756 ont été envoyées dans différents pays du monde. Ce matériel provient des hôpitaux de la Citadelle, de la Croix-Rouge et de particuliers.



Courant 2022, et en collaboration avec différents acteurs, la Fondation Citadelle a également envoyé du matériel médical en **Ukraine** et **Pologne**.

Vente de miel et cookies



Depuis 2019, l'hôpital de la Citadelle et la Fondation Citadelle **parrainent des ruches du Rucher du Chanteloup**. En échange de ce parrainage, l'hôpital et la Fondation reçoivent des pots de miel provenant de ces ruches. Ils sont ensuite vendus au profit de la Fondation Citadelle.

En décembre 2021, le contrat de parrainage a été renouvelé pour une période de 5 ans. Lors du renouvellement du contrat, le nombre de ruches parrainées a été augmenté, **passant de 2 à 4 ruches**.

En septembre 2022, la Fondation Citadelle a reçu **80 pots de miel (250 gr/pot)**. Ils ont été vendus au profit de la Fondation Citadelle lors des semaines Hospi'Durable de l'hôpital de la Citadelle. A cette occasion, les cuisines de l'hôpital avaient préparé des **cookies miel-chocolat** qui ont également été vendus au profit de la Fondation.



Evénements

Salon du volontariat



Comme chaque année, la Fondation Citadelle a tenu un stand au Salon du Volontariat de la Province de Liège. En 2022, il a été organisé les 18 et 19 mars et s'est tenu dans la Caserne St-Laurent.

Concert "Rock for a Cause"



Comme en 2019 et 2021, Bouldou & The Sticky Fingers, Mona Murray et le Dr Etienne Hoffer ont proposé un concert au profit de la Fondation Citadelle, pour le secteur humanitaire. Les bénéfices récoltés devraient aider à la création d'un centre de dialyse au Mali. Le concert a eu lieu le 19 mai 2022, au Hangar (Liège).

Salon du Bien-être Animal



Le 18 juin 2022, s'est tenue la première édition du salon du bien-être animal à Verviers, à l'Athénée Royal Thil Lorrain.

Des volontaires des activités chiens visiteurs y tenaient un stand et, aidés de leurs chiens, ils ont proposé de petits ateliers "prévention aux morsures" pour les enfants. En raison des fortes chaleurs, ils ont cependant dû partir plus tôt que prévu.

Souper campagnard



Le 1er juillet 2022, la Fondation Citadelle organisait la première édition de son souper campagnard. Assiette fromage, assiette charcuterie, tombola, ambiance conviviale, ... étaient au rendez-vous. Le souper s'est tenu au Centre Culturel Communautaire de Rocourt.

Rencontre de tennis



Le 6 août 2022, une journée rencontre de tennis - tournoi de pétanque - barbecue s'est tenue au Warfusée Tennis Club. La journée était organisée par François Verlaine, un patient de l'hôpital de la Citadelle. Lors de ses traitements à l'hôpital, il a découvert les activités proposées par la Fondation Citadelle aux enfants en oncologie et a souhaité leur apporter son soutien.

Les bénéfices de cette journée ont permis d'acquérir Vera, un chiot Montagne des Pyrénées.

Tournoi et journée de golf

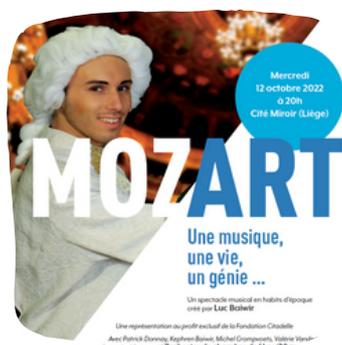


Le 16 septembre 2022, la Fondation a organisé son tournoi annuel de golf. Contrairement aux éditions précédentes, ce tournoi s'est tenu au Naxhelet Golf Club. Six sociétés ont participé à cet événement.

Le 18 septembre 2022, le Royal Golf Club Sart-Tilman a proposé à ses membres de jouer au profit de la Fondation Citadelle. Le Dr Laurent

Collignon était présent pour distribuer sacs de bienvenue et prix au nom de la Fondation.

Spectacle Mozart



Le 12 octobre 2022, Luc Baiwir et l'orchestre de chambre de Huy ont organisé une représentation de leur spectacle "Mozart" au profit de la Fondation Citadelle.

La Cité Miroir et l'ASBL MNEMA étaient partenaires de la Fondation Citadelle pour cet événement, prêtant gracieusement l'une de leurs salles.

Marche caritative



Comme chaque année, la Fondation Citadelle a organisé une Marche des Coteaux. En 2022, elle s'est tenue le 23 octobre. Le point de départ et d'arrivée était la Petite Maison.

Partenariats

Cita des Ailes



Partenaire de la Fondation Citadelle depuis le début, "Cita des Ailes" est une ASBL créée en 2005.

Elle a pour objet principal l'humanisation des soins en pédiatrie en faveur de tous les enfants hospitalisés ou suivis à l'hôpital de la Citadelle, ainsi qu'en faveur de leurs parents, familles et amis. Elle souhaite également

- offrir un soutien et une écoute aux enfants et à leurs familles ;
- soutenir l'enfant et sa famille ;
- participer activement à l'amélioration des soins ;
- réconforter et sécuriser l'enfant et ses parents ;
- contribuer à encourager les initiatives qui tendent à appliquer les différents points de la Charte des Enfants hospitalisés.

En 2022, ils ont pu recommencer certaines de leurs activités et un concert Gospel a été donné le 10 décembre à leur profit.

Contacts : Pierre ZANIN - 04 321 69 77 - pietro.zanin@citadelle.be

Site internet : www.citadelle.be/websites/cita-des-ailes/index.html

Page Facebook : Cita des ailes

Clinicoeurs de la Salm



Partenaire de la Fondation Citadelle, les "Clinicoeurs de la Salm" sont une ASBL basée à Vielsam.

L'ASBL contribue à l'assistance psychologique et à l'accompagnement thérapeutique des enfants et adultes malades, fragilisés, dans les hôpitaux et autres institutions de soins. Leurs actions se regroupent en 4 branches : les cliniclowns, les clinisnoezs, les clinitalents et les clinijuniors. Certains bénévoles clinitalents réalisent de magnifiques bonnets, foulards et turbans - agrémentés d'accessoires et pouvant être modifiés - pour les personnes en chimiothérapie. L'ASBL en donne gratuitement un à chaque personne suivie pour une chimiothérapie à l'hôpital de la Citadelle. Elle donne également des bonnets de nuit pour ces mêmes personnes. Tous ces produits sont distribués aux patients par les socio-esthéticiennes de l'hôpital.



Depuis 2022, la Fondation Citadelle propose à la vente certains de leurs foulards. Les recettes de ces ventes sont reversées à l'ASBL.

En décembre 2022, l'ASBL a fabriqué 60 mange-soucis pour les enfants en oncologie pédiatrique. Ils leur ont été distribués à Noël par les équipes soignantes.



Contacts : 0493 71 87 37 – clinicoeurs@gmail.com

Site internet : www.clinicoeursdelasalm.be

Page Facebook : Clinicoeurs Asbl

Fight x Life



Partenaire de la Fondation Citadelle depuis 2022, "Fightxlife" est une ASBL basée à Bruxelles.

Cette ASBL a pour missions le développement personnel, physique et social et pour valeurs l'égalité des chances, le bien-être et la solidarité. En collaboration avec différents acteurs du secteur de la santé, elle propose des cours de boxe adaptée aux personnes atteintes d'un cancer.

En 2022, l'ASBL a mis sur pieds un nouveau projet : la SmileBox. Cette box, offerte gratuitement à tous les enfants (0-18 ans) étant diagnostiqués d'un cancer, a pour but de soutenir les enfants et leurs familles. Via cette box, L'ASBL souhaite encourager les enfants dans leurs efforts et leur offrir un moyen de communication ainsi qu'une égalité dans les soins.



La SmileBox contient une crème Cicaplast, un Baume Lipikar et un Gel lavant Lipikar (*La Roche Posay*) pour les soins quotidiens des enfants dont la peau est souvent fragilisée par les chimiothérapies. Elle contient également une peluche émotionnelle pédagogique, un T-shirt, une casquette et des crayons de couleur.

Courant 2022, l'ASBL a pris contact avec la Fondation Citadelle pour lui proposer de rejoindre son projet SmileBox. La distribution des box commencera en janvier 2023.

Contacts : Sara REZKI - 0483 12 72 98 - contact@fightxlife.com

Site internet : www.fightxlife.com

Page Facebook : Fightxlife Asbl

Lovely Solidarity



Partenaire de la Fondation Citadelle depuis 2022, "Lovely Solidarity" est une ASBL créée en 2019.

Cette ASBL vise à améliorer le quotidien des personnes opérées d'un cancer du sein en leur offrant des Lovelybags et Lovelypockets. Ces jolis sacs en tissu permettent de ranger les drains qui ne sont pas pratiques pour la patiente et peuvent être effrayants pour l'entourage. Leur forme et leur réalisation ont été pensées pour être esthétiques, agréables et pratiques – tant pour la patiente que pour le personnel soignant.



Depuis juin 2022, l'ASBL offre ces lovelybags et ces lovelypockets aux patientes soignées à l'hôpital Citadelle pour un cancer du sein.

Contacts

- Christine ARNOULD - 0496 08 83 54
- contact@lovelysolidarity.org

Site internet : www.lovelysolidarity.org

Page Facebook : Lovely Solidarity

Myomusique



Partenaire de la Fondation Citadelle depuis le début, l'ASBL "Et si Bach avait eu un mac" a créé en 2016 le département "Myomusique" pour développer des activités musicales en milieu hospitalier.

Ces activités musicales s'adressent aux personnes atteintes (ou non) de maladies de l'appareil locomoteur (myopathie, maladie neuromusculaire, sclérose en plaque, AVC, ...).

A partir de février 2022, Myomusique a pu reprendre ses répétitions au sein de l'hôpital de la Citadelle. Elles se tiennent un mercredi sur deux.

Contacts

- Pascal CHARDOME - 0496 63 36 45
- myomusique@yahoo.com

Page Facebook : Myomusique

Rire à l'hôpital



Partenaire de la Fondation Citadelle depuis 2019, "Rire à l'hôpital" est une ASBL créée en 2015.

Elle propose la visite de clowns professionnels dans les services pédiatriques de plusieurs hôpitaux belges. Tous les lundis, des personnages haut en couleurs se baladent dans les différents services pédiatriques de l'hôpital de la Citadelle et en font leur terrain de jeu. Leur mission : jouer !

Voici comment les clowns décrivent leurs activités. "Dans l'ambiance parfois tendue, oppressante et anxiogène d'un hôpital, nous allons à la rencontre des enfants et de leur entourage au-delà de la maladie. Nous nous connectons à cette part ludique qui ne se prend pas au sérieux et qui aide à relativiser. Nous étirons le temps pour le goûter pleinement. Nous réveillons la joie, berçons la tristesse, canalisons la colère, apprivoisons la peur,... à l'écoute de nos girouettes émotionnelles et dans le plaisir du jeu."

Les clowns ont pu reprendre leurs visites dans les services de pédiatrie de l'hôpital de la Citadelle en avril 2022.

Contacts

- Patrick LEMAIRE - 0475 44 17 71
- asblrirealhopital@gmail.com

Site internet : www.rirealhopital.be

Autres

IHECS



Chaque année, des étudiants de l'IHECS (Institut des Hautes Etudes en Communications Sociales) réalisent leurs travaux de fin d'études sur la communication de sociétés / entreprises / associations / ... qui en ont fait la demande. La Fondation Citadelle a présenté sa candidature début 2022 et a été retenue par un groupe de 11 étudiantes. Il leur a été demandé de travailler sur la communication externe de la Fondation Citadelle, celle vers le grand public et les personnes pouvant bénéficier de ses services.

Les étudiantes présenteront leur projet final le 23 janvier 2023. La Fondation Citadelle pourra ensuite décider de suivre ou non leurs suggestions.

Nouveaux statuts et renouvellement du CA



Afin de faciliter la collecte de fonds, adapter ses statuts au nouveau Code des Sociétés et des Associations, être plus souple dans le descriptif des administrateurs et corriger quelques imprécisions dans

le texte précédent, la Fondation Citadelle a modifié ses statuts le 31 mars 2022. A cette occasion, il a été décidé de dissoudre le Comité Scientifique et Social afin de donner plus d'ampleur au Conseil d'Administration.

Suite au changement des statuts, le Conseil d'Administration de la Fondation Citadelle a été modifié le 22 décembre 2022. Il est désormais constitué comme suit :

- Dr Laurent COLLIGNON - Président
- M. Marc DE PAOLI
- M. Antoine GRUSELIN
- M. Jean-Michel HEUSKIN
- M. Jean-Pierre HUPKENS
- M. André MARSDEN
- Dr Jean-Marc MINON
- Dr Jean-Louis PEPIN - Secrétaire
- Mme Sylvianne PORTUGAELS - Trésorier
- M. Salvatore RIZZO
- Dr Jean-Pierre Baron SCHENKELAARS
- Mme Alexia WEERTS

Poste de coordination



En avril 2022, le temps de travail pour le poste de coordination a été augmenté, passant d'un mi-temps à un quatre cinquième.

Demande d'agrément pour la Petite Maison (AViQ)



En 2021-2022, la Petite Maison a bénéficié d'une subvention facultative de l'AViQ pour financer le poste de coordination. A partir de 2023, les maisons de ressourcement ne pourront plus solliciter ce type de soutien auprès de l'AViQ. Mais elles peuvent désormais remplir une demande d'agrément en tant qu'opérateurs en promotion de la santé, ce qu'a fait la Fondation. Elle devrait recevoir une réponse courant avril 2023.

Social Grants 2022



En juin 2022, la Fondation Citadelle a rendu un projet pour les Social Grants 2022 de la Fondation contre le Cancer : Interlude.

Par ce projet, la Fondation Citadelle souhaite proposer aux patients oncologiques adultes hospitalisés un lieu accueillant, au cœur de l'hôpital, où une attention privilégiée et différenciée serait portée au corps et à l'esprit. Trois aspects fondent les bases du projet : l'espace, le temps et la réponse aux besoins individuels par l'utilisation d'outils alternatifs. Via l'aromathérapie, des massages mieux-être et la réalité virtuelle, ce lieu permettrait d'offrir aux patients des moments privilégiés ainsi que des outils pour apprendre à mieux gérer la douleur

et l'anxiété.

Fin octobre 2022, la Fondation contre le Cancer a annoncé que la Fondation Citadelle était l'un des lauréats des Social Grants 2022. Ils financeront les parties aromathérapie et massages mieux-être du projet Interlude.

Rencontres et demandes de soutien



La Fondation Citadelle a multiplié les rencontres en 2022.

Pour tenter de trouver de nouveaux soutiens au vu de l'augmentation des coûts des activités **chiens visiteurs** en 2022, la Fondation Citadelle a rempli une demande de subvention provinciale et rencontré différents acteurs politiques et privés.

Cette année, les **Mamys et Papys Câlines** ont rencontré plusieurs de leurs sponsors habituels et ont bénéficié du soutien financier de "Liège Rencontre International ASBL".

La **Petite Maison** a sollicité et obtenu le soutien de la Fondation contre le Cancer à plusieurs reprises, notamment via la Plateforme Nationale des Maisons de Ressourcement. Ces soutiens ont permis à la Petite Maison de financer les activités de yoga thérapeutique et d'acheter du nouveau matériel pour la balnéothérapie ainsi qu'un nouveau fauteuil de massage pour les soins esthétiques proposés au sein de l'hôpital.

La Petite Maison a également introduit une demande de soutien auprès du Fonds des Amis de la Fondation CHR Citadelle (géré par la Fondation Roi Baudouin). La demande a été acceptée ; leur soutien a permis de financer les soins esthétiques et les séances de shiatsu en 2022.

La **Fondation Citadelle** a également introduit une demande de soutien auprès de la Loterie Nationale. Si le dossier est approuvé, la terrasse devant la Petite Maison sera aménagée courant 2023, permettant à certaines activités de se dérouler en extérieur à la belle saison.

Pour finir, en 2022 l'équipe de coordination a rencontré plusieurs personnes souhaitant s'impliquer auprès de la Fondation Citadelle. La faisabilité financière de ces différents projets est actuellement à l'étude.



DÉFIS EN 2022

Relais pour la Vie 2022

Les 25 et 26 juin 2022 se tenaient les Relais pour la Vie de Liège. Pour reprendre les mots de la Fondation contre le Cancer, organisateurs de ces événements, "Les Relais pour la Vie sont des mouvements de solidarité qui rendent hommage aux Battants - des personnes qui ont ou ont eu un cancer - et qui, en même temps, organisent des activités de récolte de fonds au profit de la Fondation contre le Cancer. Avec cet argent, la Fondation contre le Cancer finance la recherche scientifique contre le cancer ainsi que des projets qui contribuent au bien-être des patients et de leurs proches."

(1)

La Fondation Citadelle souhaitait participer à ces Relais pour la Vie mais, par manque de temps, elle n'a pas pu tenir de stand en 2022. Elle a toutefois pu assurer une certaine présence. Des esthéticiennes de la Petite Maison ont participé à des massages bien-être proposés aux Battants et certains volontaires de la Fondation Citadelle étaient présents pour aider lors du week-end.

(1) *Événement de 24h Relais pour la Vie - 25 & 26 juin 2022.* Relais pour la Vie. Consulté le 16 janvier 2023 sur <https://www.relaispurlavie.be/relays/liege-2022>

Tournoi de golf 2022

L'organisation du tournoi de golf 2022 de la Fondation Citadelle a été mouvementée.

Cet événement devait initialement être organisé le 10 juin 2022, au Royal Golf Club Sart-Tilman. Mais, le nombre d'inscriptions n'ayant pas été suffisant que pour être rentable, le tournoi a dû être reporté à une date ultérieure. Ce manque de participants peut s'expliquer par différents facteurs, notamment par un retard dans l'organisation.

Le tournoi de golf s'est finalement tenu le 16 septembre 2022, au Naxhelet Golf Club. Cette nouvelle formule s'est révélée fort intéressante, plus rentable que la formule testée en 2019 pour la première édition de ce tournoi.

Le 18 septembre, le Royal Golf Club Sart-Tilman a organisé une compétition de golf au profit de la Fondation Citadelle. La Fondation a offert un sac de bienvenue à chaque participant ainsi que des prix aux gagnants. Les inscriptions ont été reversées à la Fondation.

Reprise des bulles

La reprise des bulles (activités collectives) à la Petite Maison a été compliquée. Sur les 24 bulles initialement prévues entre mai et décembre 2022, huit ont dû être annulées par manque de participants (et six ont été annulées pour cause d'indisponibilité du personnel).

Malgré une communication plurielle sur ces activités, en décembre 2022 la Petite Maison n'a toujours pas retrouvé son taux moyen de participation pré-covid, à savoir 7 participants par bulle.

Début du yoga thérapeutique

Les cours de yoga thérapeutique ayant débuté en été 2022 à la Petite Maison, le lancement de cette nouvelle activité a été discret. Mais, dès septembre 2022, le taux d'inscription et de participation a augmenté. L'activité est désormais bien implantée.

Perte de volontaires

Beaucoup de volontaires des Mamys et Papys Câlines ne sont pas revenus après les différents confinements (perte de motivation, investissement dans d'autres associations, ...). Entre 2020 et 2022, ils sont passés de 90 à 40 volontaires.

Plusieurs volontaires travaillant aux urgences sont également partis en cours d'année suite à des changements d'organisation interne.

L'arrivée constante de nouveaux volontaires permet cependant de juguler ces derniers départs. Mi-2019, la Fondation Citadelle comptait 99 volontaires. Fin 2022, après l'arrivée de 40 volontaires des Mamys et Papys Câlines, ils sont 151.

2022 EN CHIFFRES

Les équipes

Volontaires

151 volontaires

- 76 volontaires pour l'accueil sur les différents sites
- 40 volontaires pour les activités Mamys et Papys Câlines
- 11 volontaires pour les activités Chiens visiteurs
- 9 volontaires pour les bibliothèques (dont 2 présents aussi à l'accueil)
- 6 volontaires ONE (dont 1 présent aussi à l'accueil)
- 6 volontaires pour l'équipe organisationnelle
- 5 volontaires pour des aides ponctuelles
- 1 volontaire pour le jardin

Profil des volontaires

- entre 60 et 80 ans, moyenne d'âge de 65 ans
- 14% hommes, 86 % femmes

P'tits Doudous de Liège

- 5 responsables
- 2 salles (site Laveu-Ste Rosalie)

Petite Maison

- Equipe de coordination : 5 personnes
- 4 psychologues
- 3 socio-esthéticiennes
- 3 diététiciennes
- 1 intervenante en shiatsu
- 1 intervenante en yoga thérapeutique

Les activités

Chiens visiteurs

- Cani-marches pour la psychiatrie adulte
 - 36 sorties (1/sem)
 - En moyenne 15 patients par marche
- Cani-marches pour la pédopsychiatrie
 - 32 sorties (1/sem)
 - En moyenne 7 patients par marche
- Visites en revalidation (reprise courant avril 2022)
 - 15 visites (1/2sem)
 - En moyenne 10 patients par activité
- Visites en pédiatrie (reprise courant avril 2022)
 - 29 visites (2/sem)
 - En moyenne 8 enfants par visite
 - 12 séances individuelles pour une enfant ne pouvant quitter sa chambre
- Chasse aux œufs pour Pâques : participation de 9 enfants
- Au total : 124 séances
- 21 chiens

Petite Maison

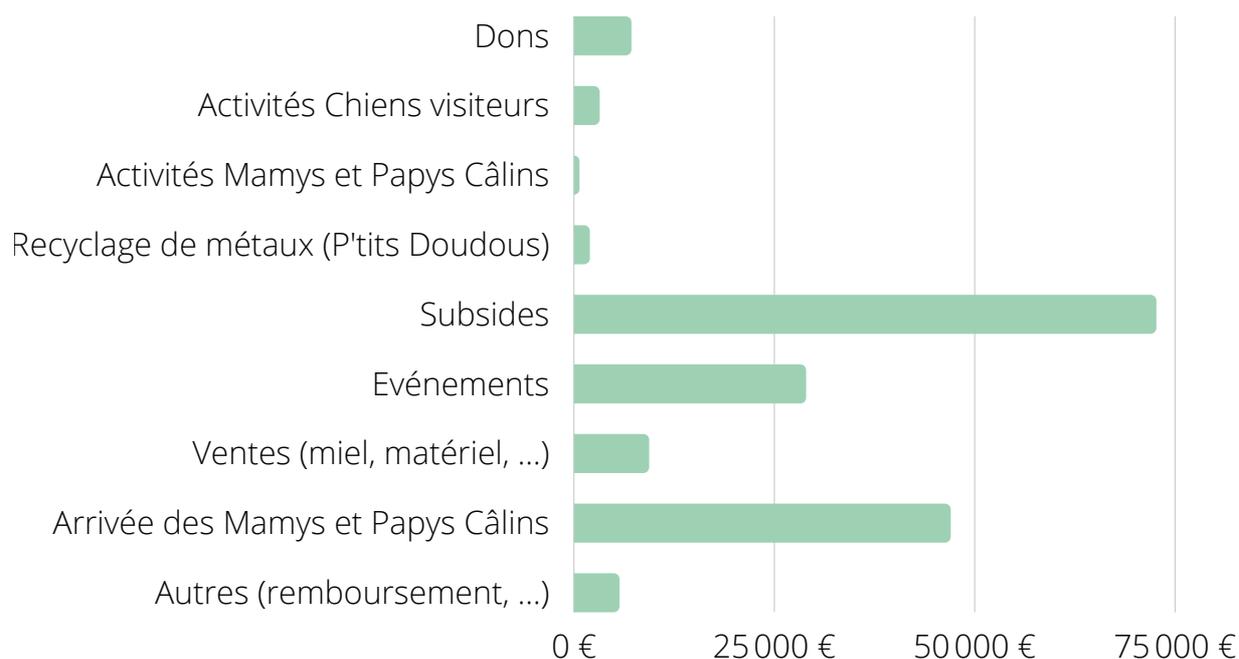
- 136 patients
- 572 séances individuelles
 - Accompagnement psychologique (12 mois) : 186 séances – 71 patients et patientes
 - Shiatsu (9 mois) : 36 séances – 14 patientes
 - Soins esthétiques (12 mois) : 306 séances – 90 patients et patientes
 - Yoga thérapeutique (6 mois) : 44 séances – 11 patientes
- En moyenne 4 séances individuelles / patient
- Patients entre 30 et 85 ans ; moyenne d'âge de 60 ans
- Répartition des genres : 25% hommes, 75% femmes
- Taux d'annulation : 21% des rendez-vous
 - 22% de ces annulations sont pour raisons médicales (maladie, rendez-vous médical, ...)
- Au total, 14 bulles annulées sur 24 : 8 par manque de participants et 6 suite à des indisponibilités du personnel encadrant

P'tits Doudous de Liège

- 750 enfants entre 3 et 7 ans en ont bénéficié
- 2,447 tonnes de métaux ont été recyclés

COMPTES 2022

Recettes 2022



Total : 176.209,12 €

En 2022, la Fondation Citadelle a reçu plusieurs **subsidés et soutiens financiers**. Elle a reçu 45.000 € de l'AViQ pour la création d'un poste de coordination et 3.500 € de la Province de Liège pour les activités Chiens visiteurs. La Petite Maison a également reçu des soutiens financiers de la Fondation contre le Cancer (soutien régional et soutien via la Plateforme Nationale des maisons de ressourcement, 4.100 € au total). Et le Fonds des Amis de la Fondation CHR Citadelle (géré par la Fondation Roi Baudouin) a débloqué 20.000 € pour la pérennisation des activités à la Petite Maison.

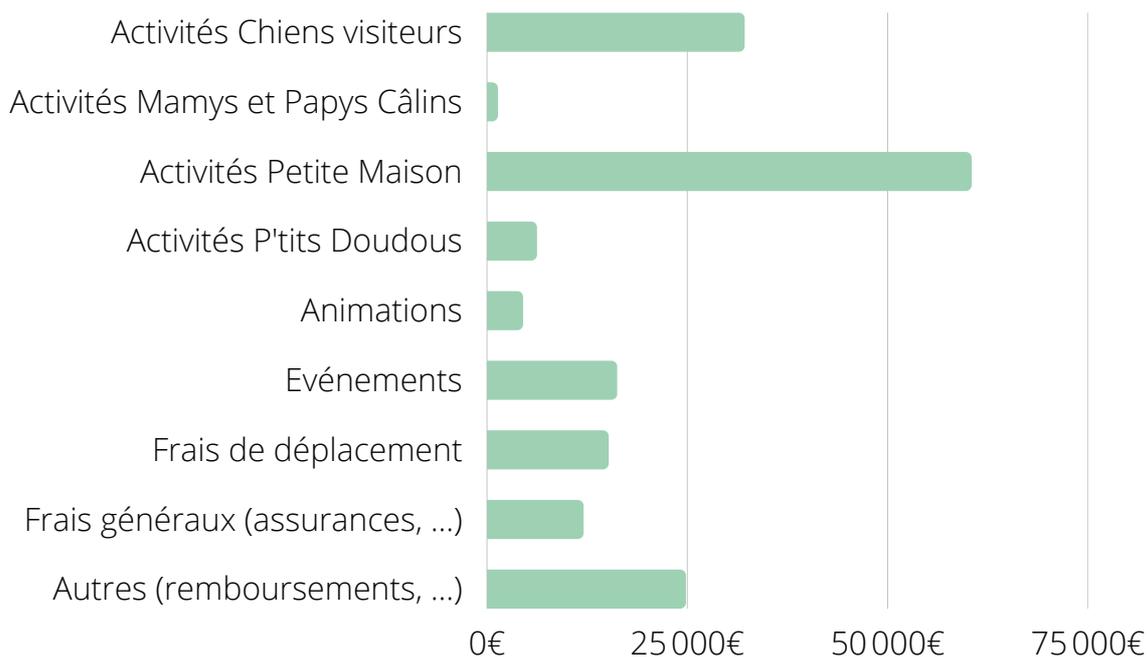
En rejoignant la Fondation Citadelle, les **Mamys et Papys Câlines** ont apporté avec eux 46.950 €.

Les **événements** organisés par la Fondation Citadelle ont permis de récolter 20.670 € et ceux organisés par des personnes extérieures à la Fondation ont rapporté 8.230 €.

Un peu moins de la moitié des recettes des **ventes** sont dues à la vente de masques, débutée en octobre 2022 (4.810 €).

Les **dons** reçus en 2022 sont pour la majorité des dons reçus suite à un décès (3.570 €) ou des dons venant de donateurs réguliers (960 €). Les Mamys et Papys Câlines ont également reçu un don pour leurs activités spécifiquement (2.240 €). Et l'un de nos chiens, Uèsbé, a été parrainé pendant la majorité de l'année (1.350 €).

Dépenses 2022



Total : 172.526,80 €

Les principaux frais liés aux **Chiens visiteurs** sont représentés par les honoraires de l'éducateur canin (16.930 €), les frais vétérinaires (7.490 €) et les frais alimentaires (3.640 €).

Les frais liés à la **Petite Maison** sont principalement représentés par le salaire des socio-esthéticiennes (22.780 €) et celui de la coordinatrice (30.600 €).

En 2022, avec la reprise de toutes les activités, le remboursement des **frais de déplacement** est redevenu un poste important (15.130 €).

L'organisation de l'ensemble des **événements** 2022 représente un total de 16.180 €.

L'activité **P'tits Doudous** représente un poste non négligeable en 2022 suite à l'achat de 10 iPad (6.180 € pour l'ensemble de l'année).

Les deux dernières grandes sources de dépenses sont les **assurances** (8.650 €) et les frais liés aux **animations** organisées tout au long de l'année (4.440 €).

PERSPECTIVES 2023

Les activités

L'ensemble des activités de la Fondation Citadelle devrait **se poursuivre** en 2023.

La **Petite Maison** souhaite proposer de nouvelles activités, en plus de celles existant déjà. L'équipe de coordination est actuellement à la recherche de financements pour ces projets. La balnéothérapie pourra recommencer début 2023 et la Fondation espère que la fréquentation des activités collectives augmentera significativement courant de l'année. Une équipe de bénévoles est en cours de création pour aider à la gestion de cette maison de ressourcement.

Dès début 2023, l'activité **P'tits Doudous** de Liège sera proposée sur le site Citadelle de l'hôpital de la Citadelle, en plus du site Laveu (Ste-Rosalie).

Les activités Chiens visiteurs souhaitent réorganiser des ateliers **"prévention aux morsure"** pour les enfants hospitalisés.

A partir de 2023, les **SmileBox** - projet de l'ASBL Fight x Life - seront distribuées à l'hôpital Citadelle.

Les événements

- 24 et 25 mars 2023 : participation au **Salon du Volontariat** de la Province de Liège
- 25 mars 2023 : **souper** boulets-frites

- 25 et 26 mars 2023 : **spectacle** "Avant Qu'Tumeur" au profit de la Fondation Citadelle
- courant avril 2023 : organisation d'une **brocante**
- 20 mai 2023 : **concert** "Rock for a Cause" au profit de la Fondation Citadelle
- 27 et 28 mai 2023 : participation au **Relais pour la Vie** (Seraing) de la Fondation contre le Cancer
- 3 juin 2023 : **souper** BBQ
- 9 juin 2023 : **tournoi de golf**
- 15 octobre 2023 : **Marche** des Coteaux
- Date à définir : **vente aux enchères** de matériel déclassé

Les autres projets

Fin 2022, la Fondation Citadelle a reçu un Social Grants de la Fondation contre le Cancer pour son nouveau **projet "Interlude"**. La mise en place de ce projet débutera en janvier 2023.

Le 23 janvier 2023, les étudiantes de l'**IHECS** ayant réalisé leur TFE sur la communication de la Fondation Citadelle présenteront leur projet "Les Voix de la Citadelle". Si la Fondation approuve ce projet, il sera mis sur pieds courant 2023.

La Fondation Citadelle a pour projet de construire une **tiny house** dans le parc de la Citadelle afin de pouvoir y accueillir des familles d'enfants hospitalisés. L'année 2023 sera consacrée à la recherche de fonds pour ce projet.

Si la Fondation Citadelle reçoit les financements nécessaires à ce projet, elle aménagera courant 2023 la **terrasse** se trouvant devant la Petite Maison. Les personnes s'y rendant pourront ainsi faire quelques activités en extérieur lors de la belle saison.

En 2023, les P'tits Doudous de Liège devraient augmenter le **recyclage de métaux**, notamment par la mise en place d'une collaboration avec les cliniques vétérinaires partenaires des activités Chiens visiteurs.

Plus généralement, la Fondation Citadelle souhaite développer de nouveaux **partenariats** et va poursuivre sa recherche de nouvelles **sources de financement**.



CONCLUSION

Après deux années fort impactées par la crise sanitaire, 2022 s'impose comme l'année de la relance.

Courant de l'année, l'ensemble des activités de la Fondation Citadelle a pu reprendre et des animations ont pu être proposées à l'occasion des différentes fêtes. Il a également été possible d'organiser de nombreux événements en 2022 et d'ainsi augmenter la récolte de fonds. Pour finir, le poste de coordination créé en décembre 2021 a permis d'augmenter les rencontres, d'améliorer la communication, ...

Si 2022 peut être retenue comme l'année du retour à la normale, 2023 s'annonce déjà comme l'année des projets et des nouveaux défis. La Fondation Citadelle ne manque pas d'idées ni de collaborateurs motivés.

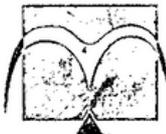
Avec toujours pour objectifs l'humanisation des soins et le bien-être des patients et de leurs proches, nous espérons que 2023 permettra le développement de la Fondation Citadelle, la naissance de nouveaux partenariats et la mise sur pieds de nombreux projets.

ANNEXES

Statuts de la Fondation Citadelle

[Lecture en ligne](#)

Ils sont consultables sur le site de la Fondation Citadelle.



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Rése au Monit belg	 *22082229*	 22 JUN 2022 Greffe
-----------------------------	--	--

N° d'entreprise : **0681 504 974**

Nom

(en entier) : **CHR CITADELLE**

(en abrégé) : **FONDATION CITADELLE**

Forme légale : **Fondation privée**

Adresse complète du siège : **Rue des Glacis, 215 - 4000 Liège**

Objet de l'acte : REVISION STATUTAIRE

Le Conseil d'Administration de la Fondation privée CHR CITADELLE a - aux quorums de présence et de vote légalement et statutairement requis - procédé à la révision des statuts de la Fondation CHR Citadelle, dont le texte est désormais le suivant :

TITRE 1er – Constitution

Article 1er : Fondateur

La Fondation est créée par la SCRL Centre Hospitalier Régional de la Citadelle.

Article 2 : Dénomination

La Fondation prend la dénomination de « Fondation Privée Citadelle », en abrégé « Fondation Citadelle ».

Tous les actes, factures, annonces, publication et autres documents émanant d'une Fondation privée mentionnent la dénomination de la Fondation précédée ou suivie immédiatement des mots « Fondation privée », ainsi que de l'adresse du siège de la Fondation.

Article 3 : Siège

Le siège de la Fondation est établi en Région Wallonne à 4000 Liège, rue des Glacis, 215.

Il peut être transféré en tout autre lieu par décision du Conseil d'administration de la Fondation statuant à la majorité simple des membres présents ou représentés.

Article 4 : But désintéressé

La Fondation a pour but principal et désintéressé d'humaniser les soins et d'améliorer le bien-être physique, psychique, émotionnel et/ou relationnel du patient et de ses accompagnants.

Dans le cadre de la réalisation de son but, la Fondation :

1) rassemblera, gèrera et développera en son sein l'ensemble des initiatives philanthropiques existantes et à venir destinées aux patients hospitalisés ou suivis au CHR de la Citadelle et à leurs aidants proches (entourage qui, à titre non professionnel et avec le concours éventuel d'intervenants professionnels, assure un soutien et une aide continue à une personne en situation de grande dépendance, à domicile et dans le respect de son environnement) ;

2) pourra entre autres :

- s'impliquer dans des projets humanitaires liés aux soins de santé ;
- octroyer des bourses et des subsides ou aides financières ;
- organiser des colloques, rencontres, journées d'études, conférences et séminaires ;
- créer, organiser et remettre des prix ;

3) organisera toutes formes d'événements en vue de la récolte de fonds destinés à la réalisation de son but.

La Fondation pourra également accomplir tous les actes ou activités se rapportant directement ou indirectement à son but, notamment prendre toutes initiatives, susciter toutes collaborations, recueillir toutes libéralités ou tous prêts, en nature ou en espèces, organiser toutes opérations ou prendre toutes mesures susceptibles de contribuer à la réalisation de son but, dans le respect de la loi.

Elle peut recevoir des dons et des legs.

Mentionner sur la dernière page du Volet B : Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

Article 5 : Durée

La Fondation est créée pour une durée indéterminée.

TITRE II. – Administration**Conseil d'administration****Article 6 : Conseil d'administration**

6.1. La Fondation est administrée par un Conseil d'administration composé de douze (12) membres, tous personnes physiques, dont :

a) cinq (5) personnes exercent à titre principal une activité au CHR de la Citadelle (ci-après, les « Administrateurs A »),

b) sept (7) personnes issues de la société civile désignées par le Conseil d'administration du CHR de la Citadelle sur proposition du Directeur général et qui se distinguent par leurs qualités morales, scientifiques, leur notoriété et leurs relations (ci-après, les « Administrateurs B »).

6.2. Le Conseil d'administration de la Fondation est, dans toute la mesure du possible, composé du nombre d'Administrateurs déterminé ci-avant pour chaque catégorie.

Si, à un moment donné, le Conseil d'administration de la Fondation n'est plus composé de la sorte, il sera convoqué dans un délai maximal de six (6) mois pour statuer sur la nomination d'un ou de plusieurs Administrateurs pour revenir à cette répartition.

La circonstance que, pour une raison quelconque (démission, décès, ...), la répartition des mandats n'est plus respectée à un moment donné, ne remet pas en cause la validité des décisions prises par le Conseil d'administration de la Fondation alors qu'il n'était pas composé de la sorte.

6.3. Les coordinateurs des Comités d'Activités peuvent assister au CA et y disposent d'une voix consultative pour les questions qui relèvent de l'organisation et du fonctionnement du Comité d'Activité qu'ils représentent.

Article 7 : Nomination et renouvellement

7.1. Les premiers Administrateurs sont désignés par le Fondateur. Ils sont ultérieurement désignés par cooptation par le Conseil d'administration de la Fondation en fonction, statuant aux conditions prévues à l'article 14.2. La désignation des administrateurs doit se faire conformément à l'article 6 et au présent article.

7.2. Sont désignés en qualité d'Administrateurs A, en raison de leurs fonctions, au moins quatre (4) des cinq (5) personnes suivantes :

- le Président du Conseil d'administration du CHR de la Citadelle ;
- le Directeur général du CHR de la Citadelle ;
- un médecin du CHR de la Citadelle désigné par le Conseil Médical ;
- le Directeur médical du CHR de la Citadelle ;
- un membre du personnel du CHR de la Citadelle désigné par le Conseil d'administration du CHR de la Citadelle sur proposition du Directeur général ;

7.3. Sont désignés en qualité d'Administrateurs B, sept (7) personnes membres de la société civile désignées par le Conseil d'administration du CHR de la Citadelle sur proposition du Directeur général ;

7.4. Lors de la nomination des Administrateurs et du renouvellement de leur mandat, il est tenu compte des critères suivants :

- la moralité irréprochable des candidats ;
- la volonté des candidats de s'impliquer, dans la mesure du possible et en fonction de leur profil, dans les activités de levée de fonds ;
- l'absence de conflit d'intérêts structurel avec d'autres mandats, activités ou responsabilités ;
- la diversité des profils des membres du Conseil d'administration de la Fondation.

7.5. Les Administrateurs sont nommés pour un terme de cinq (5) ans, renouvelable. A l'expiration de leur mandat, ils sont réputés démissionnaires, mais continuent à exercer valablement leur fonction jusqu'à la décision relative à leur remplacement ou au renouvellement de leur mandat.

7.6. Un Administrateur en fonction ne peut pas participer à la délibération du Conseil d'administration de la Fondation et au vote relativement au renouvellement ou à la révocation de son mandat.

Article 8 : Président, Vice-Président, Trésorier et Secrétaire

8.1. Le Conseil d'administration de la Fondation désigne, parmi ses membres, un Président et un Vice-Président pour un terme coïncidant avec celui de leur mandat d'Administrateur, également renouvelable.

8.2. En cas de vacance du poste de Président ou en l'absence du Président, sa fonction sera assurée par le Vice-Président.

Le Conseil d'administration de la Fondation peut élire parmi ses membres un Trésorier et un Secrétaire. Ce dernier est chargé notamment d'effectuer la rédaction des procès-verbaux des réunions du Conseil et de procéder aux formalités requises par la loi.

8.3. Le Président est chargé de convoquer les Administrateurs, de présider et d'animer les séances du Conseil d'administration de la Fondation, et d'être le premier arbitre des questions qui peuvent survenir au dit Conseil d'administration. Il est l'interlocuteur de la Fondation vis-à-vis du Fondateur.

8.4. Le Trésorier est chargé de veiller à la transparence des flux financiers, au respect des affectations décidées par le Conseil d'administration de la Fondation et à la parcimonie des dépenses d'exploitation ; il fait

une fois par an un rapport sur l'exercice de ses fonctions, qu'il adresse au Président du Conseil d'administration de la Fondation et qui sera examiné à la prochaine séance de ce-dit Conseil d'administration.

Article 9 : Gratuité des mandats et des fonctions

Les mandats d'Administrateurs et les fonctions de Président, Vice-Président, Secrétaire et Trésorier de la Fondation sont exercés à titre gratuit.

Article 10 : Cessation des mandats et des fonctions

10.1. Le mandat des Administrateurs (quelle que soit la catégorie à laquelle ils appartiennent) prend fin :

(i) par la démission, qui doit être adressée par l'intéressé par lettre recommandée au Président du Conseil d'administration de la Fondation ou au Vice-Président ;

(ii) par la révocation, prononcée par le Conseil d'administration de la Fondation statuant aux conditions indiquées à l'article 14.2. et ne devant pas justifier sa décision ; l'Administrateur concerné par la révocation ne prendra pas part à la délibération et au vote mais il devra être entendu préalablement à la délibération ;

(iii) par le décès, l'incapacité civile de l'Administrateur concerné ;

(iv) par l'expiration du terme.

10.2. Le mandat des Administrateurs A prend fin par la cessation de la fonction en raison de laquelle ils ont été désignés en qualité d'Administrateurs A, et listées à l'article 7.2.

10.3. En outre, le mandat des Administrateurs B prend fin par la disparition des éléments qui ont motivé leur désignation en qualité d'Administrateurs B représentant de la société civile.

Article 11 : Pouvoirs

11.1. Le Conseil d'administration de la Fondation a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation des buts de la Fondation.

11.2. En particulier, le Conseil d'administration a pour mission de :

11.2.1. fixer les lignes directrices de la Fondation ;

11.2.2. déterminer la politique de communication de la Fondation ;

11.2.3. fixer la composition et les règles de fonctionnement des Comités d'activités dans le règlement d'ordre intérieur ;

11.2.4. décider de l'affectation des fonds recueillis selon les orientations fixées dans le règlement d'ordre intérieur qu'il adopte et dans le respect du choix du donateur ou du testateur de faire bénéficier un des Comités d'Activités en particuliers, si le donateur ou le testateur s'est exprimé en ce sens ;

11.2.5. s'assurer du respect par la Fondation des dispositions légales et statutaires ;

11.2.6. approuver le budget de fonctionnement et les plans financiers de la Fondation ; s'assurer du respect par la Fondation de ce budget et de ces plans ; s'assurer du bon usage des fonds, de la maîtrise des coûts de structure et de la transparence des procédures d'achat ;

11.2.7. fixer le profil du Directeur opérationnel, responsable de la gestion journalière et du fundraising.

11.3. Sans que cette énumération soit limitative, le Conseil d'administration de la Fondation peut, tout en restant toujours particulièrement attentif au but de la Fondation, conclure toutes conventions, transactions et compromis, aliéner, acquérir, échanger tous biens meubles et immeubles, gérer, aliéner et remployer toutes valeurs ; consentir tous baux et locations ; accepter toutes libéralités entre vifs ou testamentaires sous réserve de l'autorisation du Service Public Fédéral Justice lorsque la valeur d'une libéralité excède les limites prévues par la loi ; faire tous placements de fonds, recettes et revenus ; faire tous emprunts et en régler les conditions ; constituer et accepter toutes les hypothèques avec clause d'exécution forcée et toutes autres garanties et y renoncer ; abandonner tous droits réels ou personnels ; donner mainlevée avant ou après paiement de toutes inscriptions, privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements ; dispenser le conservateur des hypothèques à prendre inscription d'office ; décider d'intenter toutes actions en justice.

11.4. Le Conseil d'administration de la Fondation adopte un règlement d'ordre intérieur qui précise, notamment, ses règles de fonctionnement.

11.5. Le Conseil d'administration de la Fondation peut créer des commissions ad hoc ou des comités permanents (Comité de nomination, Comité d'audit, ...) dont il fixe, dans le règlement d'ordre intérieur, les missions, les compositions, les pouvoirs et les règles de fonctionnement.

11.6. Le Conseil d'administration de la Fondation peut établir une charte de gouvernance d'entreprise, un code d'éthique (notamment pour préciser les critères relatifs aux sources de financement acceptables) et tous autres documents régissant l'action, les activités ou le fonctionnement de la Fondation.

Article 12 : Convocations et réunions

12.1. Le Conseil d'administration de la Fondation se réunit sur convocation du Président et du Secrétaire, aussi souvent que l'intérêt de la Fondation l'exige ou lorsqu'un tiers (1/3) des Administrateurs en fait la demande par écrit au Secrétaire. Il doit se réunir au moins une fois par an.

12.2. Il se réunit en principe au siège social ou, exceptionnellement, à tout autre endroit situé dans l'arrondissement judiciaire de Liège.

12.3. Les réunions se tiennent aux lieux, date et heure indiqués dans la convocation qui doit être envoyée, avec l'ordre du jour, aux Administrateurs au plus tard quinze (15) jours avant la réunion, sauf (i) dans le cas d'une modification proposée aux statuts en vertu de l'article 26, trente (30) jours au moins avant la réunion du

Conseil d'administration de la Fondation et (ii) en cas d'extrême urgence dûment motivée dans le procès-verbal de la réunion.

Ces convocations sont adressées par lettre, télécopie, courrier électronique ou de toute autre manière par écrit. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, il ne doit pas être justifié de l'envoi de convocations.

12.4. La présidence de la séance du Conseil d'administration de la Fondation est assurée par le Président ; ou, en cas d'empêchement du Président, par le Vice-Président.

Article 13 : Procurations

Tout Administrateur empêché ou absent peut donner par écrit procuration à un autre Administrateur pour le représenter lors des délibérations du Conseil d'administration de la Fondation et y voter en ses lieux et place. Les procurations doivent être établies par écrit et un mandataire ne peut disposer de plus de deux (2) procurations.

Article 14 : Délibérations

14.1. Le Conseil d'administration de la Fondation forme un collège.

Sous réserve de l'application de l'article 14.2., il ne peut valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) de ses membres, parmi lesquels figurent au moins trois Administrateurs de catégorie A et trois Administrateurs de catégorie B, est présente ou représentée.

Si un Conseil d'administration ne réunit pas ce quorum, le Président convoquera dans le mois un nouveau Conseil d'administration qui délibérera valablement quels que soient le nombre de ses membres présents ou représentés ou la catégorie à laquelle ils appartiennent.

Sauf disposition contraire des présents statuts, il décide à la majorité simple des voix des membres présents ou représentés.

Pour le calcul des voix, les absences ne seront pas prises en compte.

En cas de partage des voix, la proposition sera rejetée.

Toutefois, dans des cas exceptionnels dûment justifiés par l'urgence et l'intérêt social, les décisions du Conseil d'administration peuvent être prises par consentement des Administrateurs, exprimé par écrit. Cette procédure ne pourra pas être utilisée pour les décisions visées à l'article 14.2., l'établissement des comptes et l'établissement du budget.

14.2. Par dérogation à l'article 14.1., le Conseil d'administration de la Fondation ne peut valablement délibérer sur les propositions suivantes :

- révocation du mandat d'un Administrateur ;
- nomination d'un délégué à la gestion journalière ou du Directeur opérationnel ou des membres de l'Equipe opérationnelle ;
- renouvellement du mandat d'un délégué à la gestion journalière ou du Directeur opérationnel ou des membres de l'Equipe opérationnelle ;
- révocation du mandat d'un délégué à la gestion journalière ou du Directeur opérationnel ou des membres de l'Equipe opérationnelle ;
- modification des statuts de la Fondation ;

que si (i) deux tiers (2/3) au moins de ses membres, parmi lesquels figurent au moins trois Administrateurs de catégorie A et trois Administrateurs de catégorie B est présent ou représenté et (ii) la décision réunit au moins trois quarts (3/4) des voix des Administrateurs présents ou représentés.

Si le Conseil d'administration ne réunit pas ce quorum, le Président convoquera dans le mois un nouveau Conseil d'administration qui délibérera valablement si au moins la moitié (1/2) de ses membres, parmi lesquels figurent au moins un Administrateur de catégorie A et un Administrateur de catégorie B, est présente ou représentée, aux conditions de majorité prévues à l'alinéa précédent.

Pour le calcul des voix, les abstentions ne seront pas prises en compte. En cas de partage des voix, la proposition sera rejetée.

Article 15 : Procès-verbaux

Les délibérations et les décisions du Conseil d'administration de la Fondation sont consignées dans des procès-verbaux signés par le Président (ou le Vice-Président ou l'Administrateur présent le plus âgé). Ces procès-verbaux sont insérés dans un registre spécial conservé au siège de la Fondation. Le Président (ou le Vice-Président) est habilité à délivrer des expéditions, extraits ou copies de ces procès-verbaux. Il veillera à en faire parvenir un exemplaire aux Administrateurs dans le mois de la réunion.

Article 16 : Conflit d'intérêts

Lorsque le Conseil d'administration de la Fondation est appelé à prendre une décision ou à se prononcer sur une opération à propos de laquelle un Administrateur a un intérêt direct ou indirect de nature patrimonial qui est opposé à l'intérêt de la Fondation, cet Administrateur doit en informer les autres administrateurs avant que le Conseil ne prenne une décision. Sa déclaration et ses explications sur la nature de cet intérêt opposé doivent figurer dans le procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration qui doit prendre cette décision. Il n'est pas permis au Conseil d'administration de déléguer cette décision.

L'Administrateur ayant un conflit d'intérêts au sens du premier alinéa ne peut prendre part aux délibérations du Conseil d'administration concernant ces décisions ou ces opérations.

Les autres Administrateurs décrivent dans le procès-verbal, la nature de la décision ou de l'opération envisagée ainsi que les conséquences patrimoniales de celle-ci pour la Fondation et justifie la décision qui a été prise. Cette partie du procès-verbal est reprise dans son intégralité dans le rapport de gestion ou dans le document déposé en même temps que les comptes annuels.

Si la Fondation a nommé un Commissaire, le procès-verbal ou ce rapport lui est communiqué. Dans son rapport, le Commissaire évalue, dans une section séparée, les conséquences patrimoniales pour la Fondation des décisions du Conseil d'administration pour lesquelles il existe un intérêt opposé.

Gestion journalière

Article 17 : Délégation

17.1. Le Conseil d'administration de la Fondation peut déléguer la gestion journalière de la Fondation à une personne choisie parmi les membres du CHR de la Citadelle qui porte le titre de « Directeur opérationnel ».

Le Conseil d'administration peut également désigner une ou plusieurs personnes, choisies en dehors ou en son sein, pour assister le Directeur opérationnel dans l'exercice de sa mission. Ces personnes forment ensemble « l'Equipe opérationnelle », laquelle est présidée par le Directeur opérationnel.

17.2. Les pouvoirs et les règles de fonctionnement de l'Equipe opérationnelle, ainsi que les attributions du Directeur opérationnel seront fixés par le Conseil d'administration de la Fondation.

17.3. Le mandat du ou des délégués à la gestion journalière et le mandat du Directeur opérationnel sont exercés à titre gratuit.

17.4. Le Conseil d'administration de la Fondation veille à informer ou faire informer, via le Directeur opérationnel, les membres de l'Equipe opérationnelle des objectifs poursuivis par la Fondation.

17.5. Le Directeur opérationnel est invité permanent du Conseil d'administration de la Fondation. Il y a une voix consultative.

Article 18 : Nomination, révocation, cessation et vacance

18.1. Le(s) délégué(s) à la gestion journalière est(sont) nommé(s) par le Conseil d'administration de la Fondation pour un terme de cinq (5) ans, renouvelable.

18.2. Le mandat du délégué à la gestion journalière prend fin :

(i) de plein droit, dès qu'il perd sa qualité d'Administrateur s'il exerce également ce mandat ;
(ii) par la démission, qui doit être adressée par l'intéressé par lettre recommandée au Président du Conseil d'administration de la Fondation ou au Vice-Président ;

(iii) par la révocation, prononcée par le Conseil d'administration de la Fondation statuant aux conditions indiquées à l'article 14.2 et ne devant pas justifier sa décision ; le délégué à la gestion journalière concerné par la révocation ne prendra pas part à la délibération et au vote, mais il pourra être entendu préalablement à la délibération ;

(iv) par l'expiration du terme.

18.3. En cas de vacance d'une place de délégué, celui-ci sera remplacé par une autre personne désignée par le Conseil d'administration de la Fondation statuant aux conditions indiquées à l'article 14.2.

18.4. Les actes relatifs à la nomination ou à la cessation des fonctions des personnes déléguées à la gestion journalière sont déposés au greffe sans délai et publiés par extraits aux annexes du Moniteur belge conformément aux dispositions du Code des sociétés et associations.

Représentation

Article 19 : Représentation

19.1. Les membres du Conseil d'administration de la Fondation, exerçant leur fonction de manière collégiale, représentent la Fondation dans les actes judiciaires et extrajudiciaires, soit en tant que demandeur, soit en tant que défendeur.

19.2. Sans préjudice du pouvoir général de représentation du Conseil d'administration de la Fondation, et sans préjudice aux pouvoirs conférés aux mandataires spéciaux, la Fondation est dûment représentée à l'égard des tiers, en justice et dans les actes notariés ainsi que dans ses démarches avec l'Administration, par deux Administrateurs de catégorie A agissant conjointement, qui n'auront, en aucun cas, à justifier d'une décision préalable du Conseil d'administration de la Fondation.

19.3. En ce qui concerne la gestion journalière, la Fondation est valablement représentée dans les actes et en justice par le Directeur opérationnel.

TITRE III. – Comités d'activités

Article 20 : Comités d'activités

Il est créé trois comités d'activités dont le Conseil d'administration de la Fondation fixe la mission, la composition ainsi que les modalités de fonctionnement aux termes du règlement d'ordre intérieur :

- le Comité d'activités « Enfants » ;
- le Comité d'activités « Adultes » ;
- le Comité d'activités « Humanitaires ».

TITRE IV. – Exercices comptables – Comptes annuels et budget

Article 21 : Exercice social

21.1. L'exercice social commence le premier janvier pour se terminer le trente et un décembre.

21.2. Toutefois, le premier exercice social commencera le jour du dépôt au greffe de l'acte de constitution.

Article 22 : Comptes et budget

Chaque année et au plus tard six mois après la date de clôture de l'exercice social, le Conseil d'administration de la Fondation établit les comptes annuels de l'exercice social écoulé, ainsi que le budget de l'exercice suivant.

TITRE V. – Contrôle

Article 23 : Contrôle

23.1. Lorsque la Fondation est tenue par la loi de désigner un Commissaire ou lorsque le Conseil d'administration de la Fondation l'estime opportun, il désigne un Commissaire parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises (ci-après le « Commissaire ») pour un terme renouvelable de trois (3) ans, et fixe sa rémunération.

23.2. Les fonctions du Commissaire cessent de la manière indiquée par la loi.

23.3. Il est pourvu immédiatement à toute vacance de cette fonction par le Conseil d'administration de la Fondation. Le nouveau Commissaire achève le cas échéant le mandat de son prédécesseur.

Article 24 : Contrôle des comptes

24.1. Le Commissaire éventuel est chargé, sans intervention dans la gestion journalière, de la surveillance et du contrôle des comptes de la Fondation. Il vérifie également l'exactitude des inventaires et estimations des biens composant le patrimoine de la Fondation. Il peut prendre connaissance de toutes les pièces comptables ainsi que de tous les documents utiles pour l'accomplissement de sa mission.

24.2. Chaque année, le Commissaire fait rapport au Conseil d'administration de la Fondation sur les résultats de ses vérifications et sur les comptes de l'exercice écoulé.

24.3. Les comptes en projet doivent être soumis au Commissaire au moins un (1) mois avant la séance du Conseil d'administration de la Fondation qui a pour ordre du jour l'établissement de ces comptes.

TITRE VI. – Modifications des statuts et dissolution

Article 25 : Modification des statuts

Le Conseil d'administration de la Fondation peut apporter toutes modifications aux statuts de la Fondation aux conditions fixées à l'article 14.2. des présents statuts.

Article 26 : Dissolution

26.1. La Fondation peut être dissoute dans les cas prévus dans le Code des sociétés et associations. Toutes décisions relatives à la dissolution, aux conditions de la liquidation, à la nomination et à la cessation des fonctions du ou des liquidateur(s), à la clôture de la liquidation, ainsi qu'à l'affectation de l'actif net, sont déposées au greffe et publiées aux annexes du Moniteur conformément aux dispositions du Code des sociétés et associations.

26.2. En cas de dissolution de la Fondation, l'actif net devra obligatoirement être attribué dans le respect de la volonté exprimée des donateurs ou testateurs de voir leur donation ou legs revenir à une catégorie déterminée de bénéficiaires (enfants, adultes, ...) et, à défaut pour les donateurs ou testateurs d'avoir exprimé leur volonté à cet égard, à la Fondation Léon FREDERICQ Fondation hospitalo-universitaire de Liège ou, à défaut, à tout autre organisme ayant une fin désintéressée similaire.

Dominique PUTZEYS
Directeur opérationnel

Partenaires et soutiens de la Fondation Citadelle en 2022



A.S.B.L. Centre Culturel
Communautaire de Rocourt



cora
ROCOURT

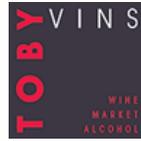


EURO
SPACE
CENTER



La Ferme
du Bêche







Fondation CHR Citadelle

Siège social : Rue des Glacis 215, 4000 Liège - Tél. 04 321 70 91

fondation@citadelle.be - www.fondationcitadelle.be

N° d'entreprise 0681504974 - IBAN : BE78 0910 2165 6186